

Mise en examen d'un directeur du Crédit Mutuel

Léon Nahmani, directeur général adjoint du Crédit Mutuel Méditerranéen, a été mis en examen, hier, pour complicité d'escroqueries en bande organisée dans le tentaculaire dossier Apollonia. Ce cadre de la haute hiérarchie de la banque a été présenté à la juge d'instruction marseillaise Catherine Lévy à l'issue d'une garde à vue qui avait débuté jeudi matin. Comme d'autres banques déjà impliquées dans cette fraude d'un montant estimé à un milliard d'euros, le Crédit Mutuel compte parmi les établissements qui ont, de 2001 à 2007, accepté de financer des dossiers présentés par la société aixoise Apollonia, soupçonnée d'avoir grugé plus de 700 clients.

Son responsable Jean Badache et ses commerciaux faisaient miroiter auprès de professionnels de santé des investissements immobiliers défiscalisés devant s'autofinancer. Ce sont autant de familles qui se retrouvent aujourd'hui surendettées. La justice estime que, dans une course effrénée au chiffre d'affaires, les banques n'ont pas

opéré les contrôles qu'elles auraient dû engager ni respecté les textes en vigueur comme la loi Scrivener, apportant ainsi leur pierre à l'édification de cette monumentale escroquerie.

Devant les enquêteurs, Léon Nahmani aurait contesté toute implication du Crédit Mutuel. *"Il n'a commis aucun des faits sur lesquels on l'a questionné, il n'a donné aucune instruction, même si les éléments qu'on lui a montrés l'ont étonné"*, selon son défenseur M^e Guy Alias. La juge d'instruction n'a prononcé à son encontre aucune mesure de contrôle judiciaire.

Jeudi, c'est une cadre du back office de Camefi, la filiale affaires du Crédit Mutuel, qui avait été mise en examen et placée sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer toute activité en lien avec l'intermédiation bancaire. Une trentaine de personnes ont déjà été mises en cause dans cette enquête considérée comme le plus important dossier pénal impliquant le monde de la finance.